

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 27 (1894)

Artikel: La certitude chrétienne : son fondement, son développement et ses limites. Chapitre II, La parole de Dieu
Autor: Raccaud, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CERTITUDE CHRÉTIENNE

SON FONDEMENT, SON DÉVELOPPEMENT ET SES LIMITES

PAR

J. RACCAUD

pasteur.

CHAPITRE II. — LA PAROLE DE DIEU

§ 1^{er}. La Révélation.

Nous trouvons le résumé de notre précédent chapitre dans ces paroles de M. de Pressensé¹ : « La certitude n'est pas autre chose que l'adhésion de l'âme à une vérité quelconque, c'est la vérité non plus hors de nous, mais en nous, c'est-à-dire dans notre conscience. Il y a dans toute certitude, dans toute croyance, deux éléments : d'abord l'objet de la croyance que nous ne tirons pas de nous-mêmes, qui n'est pas un simple travail de l'intelligence, mais qui existe en soi ; en second lieu, un acte de notre être intellectuel et moral, par lequel nous nous sommes assimilés cet objet, nous l'avons fait nôtre. » Les vérités religieuses qui sont à la base du christianisme existent réellement en dehors de nous ; mais le sens spécial par lequel nous pourrions les constater a été obscurci par le péché. Il existe encore dans une certaine mesure, mais il est semblable à un œil malade, au témoignage duquel on ne peut se fier. Les hommes qui n'ont eu que son témoignage à la base de

¹ *Du progrès de la doctrine chrétienne et de ses conditions*. Revue de théologie 1852, vol. I, p. II.

leur religion n'ont pu que faire leurs dieux à leur image ; ils leur ont attribué leurs passions, leurs péchés. Comparables à l'aveugle de Bethsaïda, avant sa complète guérison, les hommes voient quelque chose du monde spirituel ; mais ils voient confusément, les hommes comme des arbres et les arbres comme des hommes¹. Dans ces conditions, l'homme a besoin d'une révélation, d'un témoignage qui, comme ce nom l'indique, enlève le voile qui couvre son œil spirituel. Ce témoignage nous paraît absolument nécessaire, et, avec beaucoup d'auteurs divers, nous faisons de la foi d'autorité le point de départ de la certitude chrétienne. Par foi d'autorité, nous entendons la foi qui vient de la confiance qu'inspire le témoignage rendu à la vérité. « Je crois par autorité, disait Scherer², lorsque j'admets un fait, une science sur l'assertion d'un savant... un dogme par cela seul que l'Eglise l'enseigne ou que l'Ecriture le renferme. » M. Gretillat³ dit également : « Tout témoin qui vous raconte ce que lui seul a vu, ou a pu voir, et ce que vous n'êtes point en état de vérifier par vos propres organes, est devenu dans ce moment aussi une *autorité* pour vous qui consentez à l'écouter. »

Pour élucider le sens de ce mot si discuté, « autorité, » nous attirons tout d'abord l'attention sur ce passage de M. Ernest Naville⁴ : « Le libre examen (ou plus simplement l'examen, car cet acte de la pensée étant libre par essence l'adjectif est superflu), a deux objets très distincts : le contenu des affirmations et les titres de celui qui affirme. Pour ce qu'on peut vérifier par soi-même, la qualité de celui qui affirme aura toujours une influence légitime qui rendra les affirmations plus ou moins dignes d'attention ; mais cette influence ne sera pas une autorité ; l'esprit arrivé à un âge adulte demeurera juge des doctrines qui lui sont proposées. Il en est autrement pour la part immense de notre savoir qui ne saurait procéder de notre expé-

¹ Cp. Marc VIII, 22-26.

² Alfred Laufer, *L'autorité en matière de foi*, etc. Revue de théologie et de philosophie, 1892, p. 148.

³ *L'autorité en matière religieuse*. Chrétien évangélique, 1881, p. 360.

⁴ *L'autorité du Christ*. Journal religieux, 1892, p. 50.

rience personnelle et de l'emploi personnel de notre raison, mais uniquement de notre foi au témoignage. L'examen porte alors sur la valeur des témoins et cette valeur constatée fait leur autorité. La foi ne naît pas de l'autorité, mais l'autorité naît de la foi. » La question de l'autorité en matière religieuse revient donc à ceci : Pouvons-nous, dans ce domaine, vérifier le contenu du témoignage ou devons-nous nous borner à examiner les titres de celui qui affirme ? M. Gretillat se prononce très nettement pour le second cas. Il compare avec prédilection¹ la situation du chrétien à celle du touriste qui, voulant faire l'ascension d'une sommité, choisit avec soin ses guides, puis s'abandonne à leur expérience. Il est inutile de faire remarquer que le touriste en question n'est pas en possession de la certitude ; malgré ses soins, il peut tomber en de fort mauvaises mains. Nous sommes étonné que notre auteur n'ait pas remarqué cela. Nous croyons au contraire avec Vinet que « la vue est le caractère idéal de la foi² ; » c'est-à-dire que nous devons examiner le contenu du témoignage lui-même et que nous sommes organisés pour cela. Nous aurons à prouver cette affirmation dans la suite de notre étude.

M. Pétavel-Olliff³ propose pour le mot « autorité » la définition suivante : « L'autorité est le droit acquis et parfois usurpé d'imposer son opinion ou sa volonté. » Ce qu'il y a de caractéristique et d'original dans cette définition, c'est que, faisant reposer l'autorité sur le droit et sur le pouvoir, elle permet d'établir une distinction très nette entre la contrainte et l'autorité. Celle-ci agit plus par persuasion que par force. Dans le domaine religieux, cette définition nous fera distinguer entre l'autorité extérieure, dont le fondement est la puissance matérielle ou morale, et la réelle autorité basée sur l'adhésion

¹ *L'autorité en matière religieuse*. Chrétien évangélique, 1881, p. 370. — *Exposé de théologie systématique*, tome II, p. 118.

² Cité par Alfred Laufer, *L'autorité en matière de foi*, etc. Revue de théologie et de philosophie, 1892, p. 149.

³ *Qu'est-ce que l'autorité ?* Evangile et liberté, 11 mars 1892, p. 43. Cp. une définition semblable : A. Gretillat, *Le dogme grec*, Revue de théologie et de philosophie, 1893, p. 270.

de la conscience, qui seule établit valablement le droit d'être cru et obéi par celui qui se laisse persuader.

Nous comprenons ainsi comment on passe de la foi d'autorité à la foi personnelle. La révélation affirme à la conscience l'existence de ces réalités spirituelles que nous ne voyons pas, à cause de l'action délétère du péché, mais que nous devrions percevoir clairement si notre esprit (*πνεῦμα*), notre œil spirituel, était sain. La révélation ne réclame pas une soumission aveugle ; elle fait entendre son témoignage à la conscience, mais, pour que la certitude puisse naître, il faut que la conscience le reçoive et y adhère. Dès que la conscience discerne la vérité, elle est obligée à son égard, elle doit la reconnaître et lui donner son adhésion.

Cette obligation est, cela va sans dire, une obligation morale et non matérielle. On a toujours le pouvoir de fermer les yeux à l'évidence, de se refuser à obéir à l'obligation ; on n'en a pas le droit. L'autorité véritable n'est pas seulement ce que nous avons appelé l'autorité extérieure, le témoignage rendu par quelqu'un, qui inspire confiance, à ce qu'il croit être la vérité ; c'est l'autorité sanctionnée par la conscience qui s'associe d'abord par une simple adhésion, puis par une véritable expérience, au témoignage rendu à ce qu'elle reconnaît être la vérité. Il est facile de faire remonter jusqu'à Dieu, qui en est la source première, l'autorité véritable qui s'impose à la conscience. « Dieu, l'autorité absolue, s'offre à nous sous les traits du bien et du vrai, qui participent de la même évidence, comme de la même autorité que lui. Il suffit de les voir, mais il faut les voir pour en reconnaître l'autorité¹. »

En affirmant l'existence des choses d'au-delà, la révélation nous engage à nous conduire comme si nous pouvions les percevoir directement ; en même temps, en montrant à l'esprit (*πνεῦμα*) des réalités qu'il ne sait pas distinguer, elle lui fait faire un effort salutaire qui l'améliore. Ainsi la révélation se propose à la conscience, et, si elle est accueillie, elle conduit à la certitude, soit en provoquant l'expérience, soit en restaurant le

¹ Alfred Laufer, *L'autorité en matière de foi*, etc. Revue de théologie et de philosophie, 1892, p. 147.

sens par le moyen duquel nous pouvons obtenir la certitude immédiate.

Avant d'examiner ce travail, nous avons à discuter une question préliminaire : Où trouvons-nous la révélation chrétienne, et sous quelle forme se présente-t-elle à nous ?

§ 2. La Bible.

ART. I. — LE CANON.

A ceux qui cherchent la révélation chrétienne, un livre est immédiatement présenté. On l'appelle : « La Parole de Dieu » (d'aucuns disent tout simplement « la Parole ») ou « Les Saintes Ecritures » (ou « l'Ecriture Sainte » ou même « l'Ecriture »). Ces noms montrent immédiatement de quelle estime jouit le volume en question. En prenant connaissance du contenu, le chercheur remarquera immédiatement qu'il est en présence d'un recueil d'écrits appartenant à des époques et à des genres littéraires fort différents. Le nom qui lui est le plus généralement donné, « la Bible », accuse cette grande variété. Bible vient en effet du mot grec « βιβλία », un pluriel neutre qui signifie les « Ecrits. » Le latin du moyen-âge a transformé ce mot en un féminin singulier « Biblia », et ce mot a revêtu sa signification actuelle : « Le Livre, Le Livre par excellence. » Le souffle religieux et moral qui traverse la collection entière, lui donne, malgré sa grande variété, une unité incontestable.

On appelle « Le Canon », la liste des livres reconnus par une Eglise chrétienne comme possédant une valeur normative. Le volume traditionnel des Saintes Ecritures se compose de soixante-six écrits. Le canon, tel que nous le possédons, a pour nous une immense valeur : « Ce volume, dans sa texture actuelle, et quelles que soient les discussions et les hésitations qui ont présidé pendant trois siècles à sa formation, quelques empêchements que tel ou tel écrit de l'Ancien ou du Nouveau Testament ait rencontrés et vaincus pour se faire admettre sous sa couverture, a eu une fortune absolument unique dans l'histoire des littératures¹. » Nous ne nous plaçons pas au

¹ A. Gretillat, *Exposé de théologie systématique*, tome II, p. 592.

point de vue de ceux qui parlent d'un canon « providentiel et indiscutable » ; selon nous le canon est avant tout un fait historique, nous avons en lui les archives chrétiennes. Il paraît, il est vrai, juste de dire que si l'on retrouvait une épître de Paul, égarée dès les premiers siècles, cet écrit trouverait immédiatement sa place dans le Nouveau Testament. Reconnaissons pourtant qu'un écrit semblable, par le fait qu'il aurait été sans action sur la marche de l'Eglise, n'aurait pas la même valeur que les autres épîtres. La Bible est un fait historique ; elle est ce qu'elle est. Les regrets et les désirs les mieux motivés ne la transformeront pas.

Nous savons bien que beaucoup d'auteurs ne partagent pas cette manière de voir. Ed. Scherer, par exemple, croyant que l'épître de Barnabas est authentique et date du premier siècle, tandis qu'il pense que la seconde épître de Pierre fut « fabriquée » au second siècle, écrit la phrase suivante : « Le canon a peut-être été injuste en n'admettant pas l'épître de Barnabas, comme il a erré en admettant la soi-disant seconde épître de Pierre ¹. » Scherer reconnaît que l'épître de Barnabas fourmille de puérilités, mais, dit-il « la valeur intrinsèque de ces deux livres n'a rien à faire dans cette question ² ». Pour lui la question est simplement historique. On nous permettra de ne pas être de son avis.

M. le professeur Gretillat voudrait également exclure du canon la seconde épître de Pierre, qui ne lui paraît avoir aucun des caractères qui distinguent, selon lui, les écrits canoniques ³.

Nous nous demandons si l'exclusion de cet écrit est aussi nécessaire qu'on veut bien le dire. Cette épître, éclairée à la lumière du Saint-Esprit, ne peut-elle pas contribuer à nourrir la vie spirituelle d'une quantité d'âmes auxquelles la question de date est parfaitement indifférente ⁴ ? « Que m'importe de sa-

¹ Ed. Scherer, *La critique et la foi*, 1^{re} lettre, p. 18.

² *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*, 1850, vol. I, p. 52.

³ A. Gretillat, *Exposé de théologie systématique*. Tome II, p. 633 sq.

⁴ L'auteur de *La théologie du village*, met dans la bouche de son héros Nathanaël, l'incarnation du bon sens vaudois, les mots suivants. Il s'agit de la seconde épître de Pierre : « Je ne sais rien tant ce qu'ils ont tous à

voir pour sûr si c'est Pierre qui a écrit la seconde épître de ce nom, ou bien s'il faut l'attribuer à un homme pieux du second siècle qui, selon les habitudes littéraires du moment, aurait emprunté le nom de l'apôtre pour donner à l'Eglise les excellentes exhortations qu'il a écrites¹. »

La Bible, telle qu'elle est composée, fournit aux âmes une excellente nourriture spirituelle, elle est un guide qui conduit sûrement dans le droit chemin. Cette expérience, répétée chaque jour par des milliers et des milliers de chrétiens, paraîtra sans doute suffisante à la plupart d'entre eux. Dans le domaine religieux, plus que dans tout autre, on connaît l'arbre à ses fruits.

Par les quelques considérations qui précèdent, nous n'avons en aucune manière la prétention de trancher des questions de critique sacrée qui nous dépassent. Nous nous réjouissons de voir tant d'hommes compétents vouer leur attention et leurs soins à ces problèmes ardu et délicats. Nous sommes pour qu'on laisse à la science théologique, à cette critique dont on dit tant de mal, une complète liberté d'action. Nous lui demanderons seulement de respecter la Bible, telle que nous la possédons, comme toute science respecte un fait bien constaté, et de ne pas en proposer la revision. Le rôle de la critique est de nous donner des éclaircissements qui nous aident à tirer le meilleur parti possible du trésor que nous avons entre les mains. En architecture, on fait de mauvais ouvrage quand on construit les fondations d'un édifice avec les matériaux destinés aux combles. Soyons, au point de vue spirituel, des architectes soigneux et saisissons avec joie et reconnaissance tous les moyens de nous éclairer sur la valeur qu'il convient d'attribuer à chaque livre, et même à chaque récit. Ne perdons cependant jamais de vue le fait que les arrêts de la science sont toujours

être après cette épître. Un jour que j'étais seul, et *joliment* triste, ce qui m'arrive encore *des fois*, j'en ai lu un chapitre et je vous assure que cela m'a fait un tout autre effet que si j'avais lu un sermon de M. Monod. » *Évangile et Liberté*, 19 février 1891, p. 33, col. 3.

¹ Alfred Laufer, *L'autorité en matière de foi*, etc. Revue de théologie et de philosophie, 1892, p. 274.

sujets à revision ; considérons-les comme des probabilités, et non comme des vérités indiscutables.

De nos jours, la plupart des auteurs, même ceux qui sont comptés au nombre des plus conservateurs, reconnaissent que dans le Nouveau Testament lui-même, il convient d'établir une distinction entre les écrits incontestés et ceux qui n'ont été admis qu'avec hésitation et peine dans le recueil sacré¹. Pour l'Ancien Testament, plusieurs personnes attribuent, et non sans raison, une grande valeur au groupement des livres dans la Bible hébraïque. La loi (Thora), les prophètes (Nebiim) et les écrits (Ketoubim) forment certainement une chaîne dont la valeur religieuse va en s'affaiblissant.

Selon M. A. Bœgner, les livres bibliques se détachent avec un tel éclat sur les autres écrits contemporains qu'on peut dire : « La vérité est que l'Eglise n'a pas fait le canon, mais l'a reconnu, salué, accepté tel qu'il est, parce qu'elle n'aurait pas pu le dresser autrement². » En présence des discussions si longues qui eurent lieu dans l'Eglise chrétienne des premiers siècles, cette affirmation paraît au moins exagérée.

Les livres apocryphes de l'Ancien Testament, livres moins anciens que les autres, écrits en grec pour la plupart, (quelques-uns cependant en hébreu) furent reconnus comme écrits sacrés par les Alexandrins, les Pères de l'Eglise et par l'Eglise catholique ; ils ne figurent que très rarement dans nos Bibles protestantes actuelles. Luther cependant les avait traduits comme les autres livres bibliques, en mettant en tête de cette collection le titre suivant : « Livres qu'il ne faut pas égaler à l'Ecriture sainte, mais qui sont pourtant bons et utiles à lire³. » Une pression exagérée fut exercée contre eux par la Société biblique britannique et étrangère « qui refusa tout concours aux sociétés qui tenaient à conserver les apocryphes⁴. » Il eût

¹ Cp. F. Godet. Les divers articles publiés dans le *Chrétien évangélique*, 1891. — A. Gretillat, *Exposé de théologie systématique*. Tome II, p. 605 sq.

² *L'autorité en matière de foi*. Revue chrétienne, 1892, p. 112.

³ Cité par L. Gautier, *Luther et l'Ancien Testament*. *Chrétien évangélique*, 1883, p. 543.

⁴ A. Vautier, *Un récent ouvrage sur la Bible*. *Chrétien évangélique*, 1883, p. 504.

été peut-être plus sage de suivre l'exemple de Luther, de conserver les apocryphes en ayant soin de les juger à la lumière du grand principe du réformateur, savoir si, directement ou indirectement, « ils ont Christ pour objet ou bien non¹. » N'est-il pas bon, en effet, de donner à l'édification une base aussi large que possible et de juger toutes choses à la lumière du Saint-Esprit qui communique aux fidèles ce qui appartient à Christ².

ART. II. — LA VALEUR DE LA BIBLE

Nous voulons maintenant passer rapidement en revue les diverses opinions qui ont cours au sujet de la Bible, afin d'avoir une base solide pour nos développements subséquents. Ces diverses théories forment une chaîne descendante, allant de la théorie de l'inspiration plénière à celle du mythe. Désirant surtout nous occuper des idées qui ont cours à notre époque, dans notre milieu, nous ne nous arrêterons pas longtemps sur les hommes qui, au seizième siècle, ont reconnu à chaque chrétien le droit de lire et d'interpréter la Bible, et ont mis en honneur le principe formel de la Réformation : l'autorité des Ecritures. Les réformateurs ont su allier, à une grande liberté de pensée et d'expression, un profond respect pour le texte sacré. De là vient que chaque théologien (sauf celui qui refuse à la Bible toute espèce d'autorité) se déclare le disciple et le continuateur des réformateurs.

L'inspiration plénière ou la théopneustie, comme l'appelle Gaussen, a été définie par lui de la manière suivante : « L'Ecriture est de Dieu, l'Ecriture est partout de Dieu, et partout l'Ecriture est entièrement de Dieu³. » En d'autres termes : La Bible, c'est la révélation, la révélation, c'est la Bible ; les deux termes se recouvrent parfaitement.

Il n'est pas difficile de comprendre qu'une théorie semblable a sa racine, et en même temps son point d'appui, dans le besoin d'absolu si vivace dans le cœur humain. Au milieu du

¹ L. Gautier, ouv. cité, p. 541.

² Cp. Jean XVI, 14.

³ *Théopneustie*, p. 9.

monde qui se transforme, des opinions qui se heurtent, l'homme demande un point absolument fixe, un guide infaillible. A ce besoin s'ajoute un intellectualisme nettement caractérisé. L'important est de savoir, celui qui sait, vit ; on apprend la religion. Sous ce rapport, un passage de L. Gaussen, dans l'avant-propos de sa *Théopneustie*¹ est des plus significatifs. L'auteur cherche à prouver qu'il est impossible de séparer la théologie de la religion. « La Théologie ne se définit-elle pas, dans tous les dictionnaires, comme « la science qui a pour objet Dieu et sa révélation ? » — Mais, lorsque j'étudiais aux écoles, le catéchisme ne désignait pas autrement la religion. « C'est la science, me disait-on, qui nous apprend à connaître Dieu et sa Parole, Dieu et ses conseils, Dieu en Christ. » Elles ne diffèrent donc l'une de l'autre, ni dans leur objet, ni dans leur moyen, ni dans leur but. Vous l'avez remarqué, la religion est une science, elle apprend à connaître ! Cette conception du christianisme, qui n'est malheureusement pas encore abandonnée par chacun, est la source de graves erreurs, en transportant la religion du terrain de la vie (qui est son vrai terrain) sur celui de la connaissance, comme si une connaissance complète pouvait seule, et pouvait certainement, produire la vie. Ce que nous disons a une grande valeur au point de vue de l'éducation religieuse. Commencer par réclamer la croyance à l'infaillibilité de la Bible, c'est exposer ceux auxquels on s'adresse à s'imaginer qu'ils sont chrétiens parce qu'ils connaissent la Bible, donc la vérité. C'est en même temps les exposer à abandonner le christianisme dès qu'ils constatent, ou seulement croient constater dans la bible, une erreur manifeste. Ils ne possèdent plus la vérité absolue, tout leur échappe à la fois.

Aussi les partisans de la théopneustie s'efforcent-ils d'appuyer aussi solidement que possible leur manière de voir. Les uns mettent en avant le témoignage biblique, le raisonnement philosophique, et de savantes et minutieuses recherches sur les origines du canon², d'autres mettent en avant le témoignage

¹ P. VIII.

² Cp. L. Gaussen, *Théopneustie* et *Le canon des Saintes Ecritures*.
Jalaguier : Les divers ouvrages cités.

que rend l'histoire du christianisme¹, d'autres croient trouver une preuve suffisante de ce qu'ils avancent dans le : « Il est écrit », sorti de la bouche du Sauveur². Nous pourrions encore citer d'autres essais du même genre, essais dont nous ne pouvons que louer la sincérité ; mais nous devons avouer qu'aucun de ces écrits ne nous paraît avoir réussi à dissiper les objections qu'une théorie aussi absolue soulève inévitablement. Pas n'est besoin d'être un lecteur érudit de la Bible pour y remarquer ce que partout ailleurs on ne se ferait aucun scrupule d'appeler des erreurs³. Il y a entre les Evangiles des différences nombreuses et manifestes⁴ ; les chiffres donnés, surtout dans l'Ancien Testament, au sujet des recensements d'Israël ou de la chronologie, sont souvent douteux, souvent contradictoires⁵. Cela n'est pas grave, cela n'ébranle pas la foi religieuse, nous le reconnaissons ; mais ces faiblesses n'en sont pas moins étranges, si Dieu lui-même est l'auteur de la bible. La parole de vengeance, parole cruelle et féroce que nous lisons dans les Psaumes⁶, celle du livre des Proverbes⁷ qui donne aux affligés un conseil qui répugne à une conscience délicate (nous ne prenons que les exemples les plus marquants), nous étonnent plus encore que les simples erreurs de date ou de lieu, parce que nous y discernons une infériorité morale et religieuse.

Les auteurs dont nous parlons essaient bien de renverser ces objections en parlant d'interpolations, d'erreurs de copistes⁸, ou en faisant appel au sens figuré. On peut ajouter à ces réponses l'imperfection du travail des traducteurs et des inter-

¹ Cp. Merle d'Aubigné, *L'autorité des Ecritures*.

² Cp. Le comte Ag. de Gasparin, *Les écoles du doute et l'école de la foi*, et encore : Garbett, traduit par Burnier. *La parole de Dieu écrite*.

³ Cp. L. Monod, *Le problème de l'autorité*. p. 70, sq.

Léon Charbonniaud, *L'inspiration des Saintes Ecritures*, chap. I et II.

⁴ E. de Pressensé, *L'inspiration des Saintes Ecritures*. Supplément théologique de la Revue chrétienne, 1862, p. 216, sq.

⁵ Cp. surtout *le livre des Rois et celui des Chroniques*.

⁶ Ps. CXXXVII : 8, 9.

⁷ Prov. XXXI, 6, 7.

⁸ Cp. Garbett, traduit par Burnier, *La parole de Dieu écrite*, p. 294, sq.

prêtes, il n'en demeure pas moins vrai que cela n'explique pas tout, et que la question se pose : Comment la Bible, si elle est la révélation de Dieu, écrite par lui-même, n'est-elle pas un livre absolument parfait, préservé de toute erreur ? Comment Dieu, s'il a donné un texte infaillible, n'a-t-il pas veillé à sa conservation exacte ?

Des considérations, semblables à celles que nous venons d'exposer, ont poussé les théologiens à réclamer un peu plus de liberté dans leurs conceptions au sujet de la Bible. Nous le faisons d'autant plus facilement, dit l'un d'eux, que « l'idée d'une inspiration plénière spéciale et continue, recouvrant toutes les portions de l'Ecriture sans distinction, ne nous paraît pas biblique¹. » Plusieurs paroles de l'apôtre Paul pourraient être citées à l'appui de cette thèse² et quant au passage que l'on serait tenté de lui opposer : « Toute l'Ecriture est divinement inspirée et utile pour enseigner...³ » nous devons reconnaître qu'il ne peut guère s'appliquer qu'à l'Ancien Testament, si l'on maintient l'article, et qu'il devient trop général pour être une preuve si on le retranche et si on lit avec la version Segond : « Toute Ecriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner...⁴ » Au lieu de dire : La révélation, c'est la bible ; les théologiens dont nous parlons disent : La révélation est dans la Bible. « La révélation est la substance vivante de la Bible. Elle en est l'âme et en fait l'unité⁵. » La Bible peut, à juste titre, porter le nom de parole de Dieu ; c'est par elle que nous entendons la voix de Dieu, par elle que nous entrons en relations avec lui. La parole de Dieu est dans la Bible, mais toute la Bible n'est pas la parole de Dieu. Partant de cette base, que vont faire les théologiens ? Vont-ils opérer dans la Bible

¹ M. Scherer, *Ses disciples et ses adversaires*, p. 101.

² 1 Cor. III, 11-15, cp. I, 14-16 ; VII, 25, sq.

³ 2 Tim. III, 16. Le mieux serait, croyons-nous, de traduire ce passage : Toute Ecriture, inspirée de Dieu, est utile pour enseigner...

⁴ Les autres passages que l'on invoque, par exemple : Math. V, 18 ; Luc. XXI, 33 ; Jean X, 35 ; 1 Pier. I, 10-12 ; 2 Pier. I, 20-21 ; III, 15-16 ; Apoc. XXII, 18-19, ne nous paraissent pas plus concluants. Voir sur ce point Léon Charbonniaud, *L'inspiration des Saintes Ecritures*, p. 16, sq.

⁵ Valloton, *La Bible*, p. 45.

un triage, élaguer les éléments qui leur paraissent impurs, et se faire de cette Bible « châtiée » par eux-mêmes « une règle infaillible¹ ? » En d'autres termes, le but poursuivi est-il de se faire une Bible plus petite, mais absolument infaillible cette fois ? Ce serait retomber dans le danger que nous venons de signaler. Nous craignons toutefois que ce ne soit bien souvent la pensée, sinon des docteurs eux-mêmes, au moins de ceux qui les suivent. On cherche une règle au moyen de laquelle on pourra tracer la ligne de démarcation entre ce qui est essentiel et ce qui est accessoire dans la Bible.

Le triage doit être fait, disent les uns, au moyen de la critique sacrée² qui fait effort pour assigner à chaque livre sa date, son auteur et par conséquent sa valeur. Remarquons tout d'abord que, pour employer ce moyen de triage, il faudrait des études spéciales et approfondies qui ne sont pas à la portée de chacun ; de plus, comme les résultats obtenus par la critique ne sont en général que des probabilités, on peut dire que ce guide n'est ni assez impartial, ni assez sûr pour que le peuple chrétien puisse lui confier son trésor le plus précieux : la Bible³. En réponse à une question qui lui a été posée, M. le professeur Frédéric Godet a publié⁴ toute une série d'articles tendant à résoudre la question que nous discutons. La question est formulée par lui de la manière suivante : « Où placer dans l'Écriture la limite entre ce qui est révélé et ce qui ne l'est pas⁵ ? » L'auteur distingue entre la révélation et l'inspiration : « Dans la révélation Dieu parle à l'homme ; par l'inspiration l'homme, qui a reçu la révélation, la communique aux autres hommes⁶. » La révélation réclame l'obéissance de la foi ; pour ce qui est simplement inspiré, le chrétien a le droit de libre

¹ Gaussen, *Théopneustie*. Avant-propos, p. III.

² Ed. Scherer, *La critique et la foi*, 1^{re} lettre p. 18. M. Scherer, *Ses disciples et ses adversaires*, p. 165.

³ Cp. E. Faucher, *Observations laïques sur les tendances actuelles de la théologie*. Nîmes 1889, p. 12, sp.

⁴ Dans le *Chrétien évangélique*, la *Revue chrétienne* et *Évangile et Liberté*. Voir aux ouvrages consultés.

⁵ Explications... *Chrétien évangélique*, septembre 1891, p. 336.

⁶ Révélation, *Revue chrétienne*, avril 1892, p. 269.

examen : « C'est ... à l'enseignement de Jésus et à toutes ces matières, signalées comme pensées du Seigneur et non de l'homme, que s'attache, du moins pour celui qui admet la révélation et qui ajoute foi aux narrations et aux déclarations des apôtres, le caractère de l'infailibilité¹. » Nous nous plaisons à rendre hommage à la manière sérieuse, noble et élevée dont M. Godet a rendu sa pensée, nous croyons qu'il y a dans son point de vue une large part de vérité, mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver le moyen qui nous est proposé trop ingénieux et trop peu pratique. Nous croyons que de véritables chrétiens peuvent, sur un point ou sur un autre, échapper à l'autorité de la révélation ainsi définie, y échapper en pratique sinon en théorie, c'est-à-dire donner à telle ou telle partie de la dite révélation une adhésion purement platonique, ce qui est toujours dangereux.

Nous pouvons encore citer le point de vue soutenu par l'auteur des lettres : *De l'incroyance à la foi*. Repoussant d'une manière générale toute inspiration, il admet pourtant que les paroles du Sauveur nous ont été exactement rapportées, grâce à un secours spécial de Dieu. « C'est au témoignage intérieur que j'en appelle ici, au témoignage non pas de l'âme croyante qui n'a plus besoin de preuves, mais de celle qui les cherche encore². » L'auteur que nous citons échappera difficilement au reproche d'arbitraire. Cet arbitraire éclate en ce que le juge auquel il en appelle, le témoignage intérieur de la conscience, peut sur certain détail, d'eschatologie par exemple, ne pas se faire entendre à propos d'une parole de Jésus, tandis qu'il affirmera l'action de Dieu dans la composition de maints passages qui élèvent l'âme jusqu'au Père céleste, en lui parlant de l'œuvre du salut et de ses merveilleux résultats. Rappelons-nous de plus que la conscience individuelle, quand elle opère un triage entre les diverses doctrines bibliques³, ne peut se prononcer que pour ce qui la concerne, et ne doit jamais im-

¹ Id., p. 272.

² *De l'incroyance à la foi*. Evangile et Liberté. 1890, p. 116, col. 3.

³ Cp. Ed. Scherer, *De l'autorité en matière de foi*. Revue de théologie, 1850, vol. I, p. 81, 82.

poser ses conclusions aux autres consciences¹. De plus cette conscience n'est pas qualifiée pour repousser définitivement une partie du document de la révélation, car elle est susceptible de transformation, de développement. Elle s'assimilera peut-être plus tard ce qu'elle repousserait aujourd'hui.

Dans une brochure récente, M. Alexandre Westphal remarque que l'on peut discerner dans les documents bibliques, concernant l'Ancienne Alliance, trois périodes d'une valeur religieuse fort inégale. Ces périodes sont semblables à celles que l'on peut facilement remarquer dans l'histoire des premiers siècles de la Nouvelle Alliance. Ce sont :

« 1^o *La période de révélation* : Dieu parle à l'homme.

2^o *La période d'assimilation* : La parole de Dieu pénètre l'homme et fonde la société des croyants.

3^o *La période d'altération* : La société des croyants fait dévier son axe de la ligne où se meut la volonté rédemptrice, se développe comme institution humaine et sort du plan de la révélation². »

Cette remarque est utile et rendra de grands services à ceux qui peuvent faire de la Bible une étude scientifique et approfondie ; elle sera sans utilité pratique pour les simples lecteurs qui prennent la Bible telle qu'elle leur est présentée, et y cherchent leur nourriture spirituelle.

Continuant notre étude, nous rencontrons ceux qui repoussent toute inspiration divine, et ne voient dans la Bible qu'une histoire, écrite comme les autres livres humains, mais racontant les faits les plus importants, les faits rédempteurs. « Même sans l'inspiration, la Bible reste le livre de l'histoire du salut, de la parole de Dieu à tous et pour tous ceux qui habitent sur cette terre. C'est une puissance de Dieu³. » A ce point de vue, la valeur de la Bible serait celle d'un document historique important et digne de confiance.

Il ne reste plus qu'un pas à franchir : repousser la Bible

¹ Cp. L. Bonnet, *La parole et la foi*, p. 60, 61.

² A. Westphal, *Mosaïsme, prophétisme, lévritisme*, p. 7, 8.

³ *Évangile et Liberté*, 11 septembre 1891. M. Kier, cité par le correspondant d'Allemagne.

comme document historique et y voir un tissu de mythes et de légendes ; ce pas a été franchi pour l'Ancien et le Nouveau Testament¹. Nous ne voulons pas nous engager sur ce terrain ; une discussion approfondie de ce point de vue nous entraînerait trop loin et n'aurait pas pour nous, au moment actuel, une grande importance pratique.

Le calme, la sobriété ordinaire des récits de l'Ancien et surtout du Nouveau Testament, nous paraissent combattre, mieux que tous les raisonnements, la théorie que nous venons de signaler. Nous avons dans la Bible une histoire sérieuse et véridique, donnant au moins autant de garanties que tout autre document historique. Nous pouvons, dans une large mesure, dire de la Bible entière ce que Jean-Jacques Rousseau² dit de l'Evangile : « L'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. » C'est donc à la Bible elle-même que nous renvoyons ceux qui ont des doutes au sujet de l'historicité de la révélation. Cette histoire présente, il est vrai, un caractère unique. Elle nous donne des aperçus sur les choses d'au delà, elle nous fait connaître Dieu et le salut ; elle est une révélation. Voilà pourquoi nous trouvons dans la Bible, non seulement l'histoire, mais l'explication de l'histoire ; voilà pourquoi le surnaturel y joue un rôle considérable. Les traits que nous venons de relever ne sont certainement pas suffisants pour établir l'infailibilité de ces documents ; mais, en revanche, ils ne doivent pas en faire suspecter l'historicité générale. Nous croyons qu'une critique impartiale affirmera avec nous que « la Bible est l'écho le plus immédiat de l'œuvre et des révélations divines pour le salut de l'humanité. C'est le document voulu de Dieu et inspiré par lui pour en conserver dans le monde la connaissance authentique³. »

Il y a pourtant des points d'interrogation qui s'imposent : « Le lecteur le plus respectueux de l'Ecriture sainte, écrit

¹ Cp. les ouvrages de Strauss et de Renan.

² Cité par Aug. Glardon, *La foi et la science*. Chrétien évangélique, 1892, p. 223.

³ Bible annotée, *Les livres historiques*. Vol. I, p. 23.

M. Gretillat¹, se défendra difficilement de la réflexion qu'il est des scènes bibliques qui nous présentent des dérogations au cours naturel des choses et des violations des limites naturelles des êtres d'autant plus violentes et désordonnées que, considérées dans la situation particulière où l'une ou l'autre se produit, elles paraissent plus gratuites². »

En face de récits semblables, nous ne songeons pas « à soustraire la Bible aux conditions d'un livre d'histoire », nous n'estimons pas « qu'un récit est nécessairement historique parce qu'il est contenu dans la Bible. » Nous admettons en face des récits bibliques les droits de la critique qui peut, suivant sa conviction, se prononcer pour ou contre leur historicité. Nous affirmons, en revanche, que leur valeur religieuse n'est pas indissolublement unie à une question historique. Nous n'éprouvons pas plus de difficulté à penser que l'on peut trouver dans la Bible des faits sérieusement attestés, mais sans valeur religieuse, qu'à admettre que Dieu a pu « se servir de mythes, comme le Seigneur Jésus de paraboles, pour nous faire connaître des vérités religieuses utiles et salutaires³. » « L'autorité religieuse ne dépend que du témoignage de Dieu à la conscience⁴; » et ce témoignage peut se faire entendre à propos d'un fait fictif aussi bien qu'à propos d'une scène historique. Une question surgit maintenant devant nous : Comment les auteurs bibliques, hommes pour la plupart simples, ont-ils été rendus capables de parler des choses divines, de voir toutes choses au point de vue de Dieu ?

ART. III. — L'INSPIRATION.

Les auteurs bibliques ont été placés, au point de vue religieux, dans une situation exceptionnelle. Ils ont reçu de la

¹ *Exposé de théologie systématique*. Tome II, p. 573.

² Cp. surtout les trois miracles suivants : Le discours de l'ânesse de Balaam, l'arrêt du soleil à l'ordre de Josué, et le séjour de Jonas dans le ventre d'un poisson.

³ Alfred Laufer, *L'autorité en matière de foi*, etc. Revue de théologie et de philosophie. 1892, p. 270.

⁴ Th. Rivier, *Etude sur la révélation chrétienne*, p. 92.

part de Dieu des révélations, et ils ont été rendus capables de les faire connaître aux autres. C'est ce que l'on appelle l'inspiration.

Les apôtres et les prophètes n'ont certainement eu aucun doute au sujet de leur inspiration. Quand le prophète s'écriait : « Ainsi parle le Seigneur, l'Eternel ! » il avait l'assurance de proclamer la vérité. Les apôtres relèvent avec insistance les relations qui les unissent au Sauveur, et l'autorité que leur confère leur charge¹. Les guérisons qu'ils ordonnèrent si fréquemment sont encore une preuve d'inspiration² ; pour faire cela il faut vivre en communion avec Dieu, il faut être conduit par lui. Un passage des épîtres de Paul attribue aux auteurs des écrits évangéliques le titre de prophètes³, c'est-à-dire d'organes de la parole de Dieu. Si les apôtres ont cru à leur propre inspiration, nous pouvons y croire avec eux, mais encore faut-il s'entendre sur la portée de ce mot. — « Déclarer inspirés les auteurs des documents chrétiens, écrit l'auteur des lettres : *De l'incroyance à la foi*, c'est les proclamer infaillibles⁴. » — Nous nous inscrivons en faux contre cette conclusion : « Les notions d'inspiration et d'infailibilité, si souvent et si fâcheusement identifiées, ne se couvrent nullement. L'infailibilité de fait, dans un document donné, pourrait se trouver sans l'inspiration ; une sèche chronique, une lettre deux fois morte, le plus terne des procès verbaux peuvent être exempts de toute erreur. L'inspiration, par contre, soulevant les âmes au-dessus d'elles-mêmes, et faisant passer en elles le souffle divin peut se trouver sans l'infailibilité. Non seulement dicter et inspirer, ce n'est pas la même chose ; ce sont même là, comme le faisait très justement observer M. Frédéric de Rougemont, choses opposées : si je dicte une lettre à mon secrétaire, je ne l'inspire pas ; si je l'inspire, je ne lui dicte pas⁵. »

Par le fait de l'inspiration, l'homme n'est pas supprimé, il

¹ Cp. Jalaguier, *Une vue de la question scripturaire*, p. 67 sq.

² Cp. Jalaguier, *Ouvr. cité*, p. 107 sq.

³ Rom. XVI, 25, 26.

⁴ *Evangile et Liberté*. 1890, p. 79, col. 2.

⁵ Léopold Monod, *Le problème de l'autorité*, p. 70 et 71.

est mis en contact avec la vérité ; mais il doit la saisir, et en la saisissant il risque de la voiler en partie. De plus, l'action du Seigneur se fait sentir d'une manière différente, suivant que les auteurs ont à parler des choses célestes ou des choses terrestres¹. Les premières leur sont nécessairement révélées, tandis que, comme l'exprime M. de Pressensé² : « la révélation cesse où commence la science proprement dite. » L'inspiration permet à l'homme de comprendre et d'exprimer les choses divines, elle lui donne, sur les choses terrestres elles-mêmes, des notions nouvelles ; leur vraie signification, leur réelle valeur lui sont révélées. S'il n'en était pas ainsi, si Dieu dictait aux auteurs bibliques les choses qu'ils ont à écrire, on ne comprendrait pas pourquoi nous avons dans notre volume sacré tant de livres historiques faisant double emploi. Si l'homme lui-même doit travailler pour conquérir la vérité, nous comprenons les imperfections de son travail et la nécessité de le compléter. Si Dieu a dicté, les plus petites contradictions prennent au contraire une grande valeur. Dieu a inspiré, mais il n'a pas dicté : Paul affirme hautement son inspiration et pourtant ce n'est certainement pas Dieu qui lui dicte une phrase comme celle-ci : « Je rends grâces à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, excepté Crispus et Gaïus, afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom. J'ai encore baptisé la famille de Stéphanas : du reste je ne sache pas que j'aie baptisé quelque autre personne³. » Cette reprise, cette rectification, ce doute final ne sont pas le fait d'un auteur infaillible, d'un auteur qui écrit sous la dictée de Dieu. Nous aurons une preuve nouvelle de la distinction qu'il faut établir entre inspiration et infaillibilité, en constatant que la révélation est religieuse et progressive.

La révélation est religieuse, ce que Dieu veut nous révéler, c'est le chemin du salut. L'action de Dieu se fait sentir même dans des affirmations historiques ou scientifiques, surtout

¹ Cp. Jean III, 12.

² *L'inspiration des Saintes Ecritures*. Supplément théologique de la Revue chrétienne. 1862. p. 219.

³ 1 Cor. I, 14-16.

quant au point de vue duquel elles sont exposées, la possession de la vérité religieuse et morale épurant les autres conceptions de l'esprit ; mais ces données-là ne sont pas « Parole de Dieu. »

La révélation est progressive. Nous trouvons au commencement de la Genèse un fragment de poésie, le chant de Lémec : « J'ai tué un homme pour ma blessure, et un jeune homme pour ma meurtrissure. Caïn sera vengé sept fois et Lémec soixante-dix-sept fois¹. » Voilà le cri naturel du cœur humain : faire un grand mal à celui qui en a fait un petit, se venger d'une manière terrible. Les écrivains sacrés de l'ancienne alliance comprirent que telle n'était pas la volonté de Dieu et dans le Lévitique nous lisons : « Si quelqu'un blesse son prochain, il lui sera fait comme il a fait ; fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent ; il lui sera fait la même blessure qu'il a faite à son prochain². » Il y a un immense progrès, mais cette parole inspirée ne nous met pas encore en présence de la vérité entière ; telle qu'elle nous est révélée par le Christ : « Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent, afin que vous soyez fils de votre Père qui est dans les cieux³. » Il y a donc progression dans la révélation, les hommes ne devenant que peu à peu capables de comprendre la pensée de Dieu⁴. C'est ainsi que nous pouvons expliquer que l'abolition de l'esclavage et l'affranchissement de la femme, contenus en germe dans l'Evangile, n'aient été réalisés que beaucoup plus tard, quand l'éducation générale de l'humanité s'est trouvée assez complète pour cela.

Si inspiration ne signifie pas infailibilité, la Bible ne forme pas un tout homogène ayant dans toutes ses parties la même valeur. C'est du reste ce que tout lecteur de la Bible constate implicitement, sinon en ayant sur ce sujet une opinion bien formée, au moins en s'attachant de préférence aux passages

¹ Gen. IV, 23-24.

² Lévit. XXIV, 19-20.

³ Math. V, 43-45.

⁴ On pourrait tirer de là une théorie de l'inspiration. Dieu fait briller devant l'homme la vérité ; l'homme la saisit de son mieux.

qui lui fournissent la nourriture spirituelle dont il a besoin et en négligeant les autres. Nous reconnaissons du reste que, malgré ses lacunes et ses imperfections, la Bible exerce sur les âmes une impression profonde et salutaire ; les auteurs se corrigent et se complètent les uns les autres et l'impression finale est bien telle que Dieu l'a voulue.

Constatons que si nous devons, au point de vue spirituel, nous abandonner à la conduite d'un guide que nous avons reconnu n'être pas infallible, notre situation n'est pas meilleure au point de vue matériel. Nos sens eux-mêmes nous trompent souvent et pourtant nous les prenons pour guides. Nous pouvons appliquer à la Bible, sans aucun changement une citation que nous avons déjà faite à propos de la confiance que nous sommes en droit d'accorder à nos sens : « Nous nous trouvons entre deux alternatives : accorder notre confiance, dans une certaine mesure au moins, ou la refuser complètement. En la refusant nous restons, relativement au monde extérieur (si c'est à la Bible que nous appliquons ce passage, le monde extérieur ici-mentionné est le monde spirituel), dans une nuit absolue ; nous n'avons aucun moyen de reconnaître notre chemin. En l'accordant, au contraire, nous nous procurons un guide qui n'est pas infallible sans doute, mais qui nous donne des directions relativement exactes et toujours utiles, un guide dont les renseignements, du reste, se rectifient les uns par les autres ¹. »

Ayons donc confiance dans notre Bible, nous en avons le droit ; laissons-nous conduire par elle. Comme le dit M. Charles Secretan ² : « Notre croyance se fonde en partie sur notre besoin. Nous affirmons la réalité, non de ce dont nous avons envie, mais de ce qui nous est indispensable, et nous y sommes autorisés. La légitimité de notre méthode se fonde sur cet optimisme suprême ... où se révèle la substance même de notre esprit et qui est la prémisse de toutes les preuves de l'existence de Dieu. » — Nous ne pouvons pas, au point de vue spirituel,

¹ H. Brocher, *Le chemin de la vérité*. Revue de théologie et de philosophie, 1874, p. 10.

² *Quelques idées sur la méthode*. Revue de théologie, 1852, vol. V, p. 49.

demeurer absolument dans les ténèbres; il nous faut au moins un peu de lumière. Croyons que Dieu nous l'a donnée, nous en avons le droit : saisissons-la avec joie telle qu'elle nous est proposée. Tout ce qu'on peut nous demander, c'est de prendre la bible telle qu'elle est, de nous soumettre aux faits au lieu de nous laisser aller à décider à l'avance ce que nous voulons qu'elle soit.

La Bible nous présentant une série de révélations diverses en nature et en importance, nous devons chercher à préciser les relations qui existent entre la révélation et le texte biblique. Ce rapport est variable : Parfois il est nul, ou presque imperceptible; d'autres fois il est réel, visible, incontestable. Pour élucider cette question, il nous faut partir du centre lumineux de la révélation et de la Bible, de Jésus-Christ.

§ 3. Jésus-Christ.

ART. I. — LA SAINTETÉ DE JÉSUS.

La Bible a un centre lumineux, un foyer d'où jaillit cette lumière qui est répandue dans ses diverses parties avec plus ou moins d'abondance. Ce foyer, c'est Jésus-Christ ! Jésus seul peut avec pleine justice s'appeler « La Parole de Dieu. » L'apôtre Jean qui le désigne de cette manière dans le prologue de son Evangile, dit expressément : « Personne n'a jamais vu Dieu ; le Fils unique, qui est dans le sein du Père, est celui qui l'a fait connaître¹. » Deux mots reviennent avec prédilection sous la plume de l'apôtre, quand il parle de l'action révélatrice de Christ, les mots de « grâce » et de « vérité. » Après avoir été faite chair, la Parole a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité ; la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ. Nous pouvons, en effet, rattacher avec la plus grande facilité l'œuvre révélatrice du Sauveur à ces deux mots ; ils la caractérisent d'une manière complète. L'œuvre révélatrice de Christ se présente tout d'abord sous les traits de la grâce, de l'amour gratuit. Ceux qui, comme nous, croient à la préexistence de

¹ Jean I, 18. Cp. v. 14, 17.

Christ voient déjà une preuve admirable d'amour dans le dépouillement de Celui qui, étant riche, s'est fait pauvre par amour, afin d'en enrichir plusieurs. Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur ce point, il est impossible de méconnaître que la carrière tout entière du Sauveur a été dirigée par le même don de soi-même. Il consacre au service de ceux qui l'entourent son temps (souvent même il ne trouve pas le moyen de prendre ses repas¹), ses forces (il prêche sans cesse la vérité, il guérit sans cesse les malades²), sa sollicitude et sa sympathie³. Jamais il ne pense à lui-même, il se donne ; toujours il est à la disposition de ceux qui ont besoin de lui. Lorsque, à la fin de son ministère, Jésus lave les pieds de ses disciples, il ne fait que manifester d'une manière frappante sa constante attitude à leur égard et à l'égard de tous les hommes. Nous ne voulons pas allonger et nous nous bornons à rappeler que ce don de soi-même se retrouve, élevé à sa plus haute puissance, au moment de la mort du Sauveur. Relevons seulement ces paroles de l'institution de la cène : « Ceci est mon corps, qui est donné *pour vous*.... Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang qui est répandu *pour vous*⁴. »

Ajoutons encore que nous avons un écho de ces sentiments dans la loi centrale, l'amour pour Dieu et pour le prochain, que Jésus ordonne à ses disciples d'observer. L'homme doit aimer, il doit se donner ; se donner à Dieu d'abord, à ses frères ensuite.

La grâce, nous le répétons avec l'apôtre Jean, est venue par Jésus-Christ.

La vérité s'ajoute à la grâce et la complète. Sans la vérité, la grâce pourrait dégénérer en faiblesse ; la vérité lui conservera sans cesse le caractère qu'elle doit avoir. Au point de vue religieux, la vérité est sans doute tout d'abord la « parfaite connaissance de Dieu⁵, » mais cette connaissance doit naturelle-

¹ Cp. Marc VI, 30 sq. ; Jean IV, 31 sq.

² Cp. Marc I, 29-34 ; Luc VII, 18 a 23.

³ Cp. Jean XI, XVI, 1-4.

⁴ Luc XXII, 19-20.

⁵ F. Godet, *Commentaire sur l'Evangile de Jean*. Neuchâtel, 1885, tome II, p. 98.

ment se manifester en actes. Quand Jésus dit qu'il est la vérité¹, cela ne veut pas dire seulement qu'il la possède, mais qu'il la réalise, qu'il se conduit d'une manière absolument conforme à la volonté du Dieu qu'il connaît parfaitement.

Jésus a réalisé sur la terre le bien. Sa conscience, que le péché n'avait pas altérée, lui a donné un sentiment parfaitement net de son devoir, et il l'a accompli sans faiblir.

Quelles preuves avons-nous que Jésus ait réalisé sur la terre la parfaite sainteté ? « Je crois, écrit M. Gretillat², que la conscience humaine, librement et consciencieusement interrogée, rend témoignage à la sainteté, ou tout au moins à la vertu éminente de Jésus-Christ, et que quiconque est de bonne foi saluera en lui une — conscience sans cicatrice. — » Cela signifie que quand nous sommes, par l'intermédiaire des Evangiles, placés en face du Sauveur, nous partageons nous aussi l'impression saisissante et profonde que ressentirent les auteurs bibliques eux-mêmes et, d'une manière générale, tous ceux qui eurent le privilège d'approcher du Sauveur. En le voyant toujours si fidèle au devoir, toujours si doux, si aimant, nous sentons que le péché ne l'avait pas marqué de son empreinte, que Jésus, contrairement à son grand adversaire, Satan, s'est toujours tenu dans la vérité³.

Ce qui nous donne, au sujet de la sainteté de Jésus, la preuve irréfutable, c'est l'attitude du Sauveur lui-même. Nous savons, en effet, que plus une conscience est pure, plus elle est délicate. Comme le dit M. F. Godet⁴ : « Des milliers de taches ne se remarquent point sur un vêtement déjà sali, tandis que sur un vêtement parfaitement blanc la moindre tache frappe le regard. » Or Jésus, au moment où il prend congé de ses disciples, au moment où il se prépare à la mort en prononçant les sublimes paroles de la prière sacerdotale, ne se sent coupable d'aucune faute : « Je t'ai glorifié sur la terre, j'ai achevé

¹ Jean XIV, 6.

² *L'autorité en matière religieuse*. Chrétien évangélique 1881, p. 373.

³ Jean VIII, 44.

⁴ Cité par Th. Rivier, *Etude sur la Révélation chrétienne*, p. 104.

l'œuvre que tu m'as donné à faire¹. » En présence de Dieu, en face de la mort, il se sent pur, saint. Un sentiment semblable, en un moment pareil, ne peut s'expliquer en Jésus, ni par la folie, ni par le mensonge (il serait blasphématoire de soutenir cette opinion en face d'un caractère comme celui du Sauveur); ce sentiment ne peut s'expliquer que s'il correspond à la réalité, si Jésus est saint, absolument saint. La grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ !

La sainteté de Jésus est une révélation : « L'évidence morale de la sainteté de Christ nous conduit... immédiatement à la conviction qu'il existe réellement un Dieu, un être surnaturel, tout-puissant et saint, dont la toute-puissance et la sainteté se manifestent avec certitude, historiquement, dans la personne surnaturelle de Jésus². » Cette révélation ressort du fait que la sainteté de Jésus eut son principe dans son obéissance à la volonté de Dieu : « La même loi morale qui nous astreint l'astreignit également et de la même façon. Son existence terrestre fut, comme la nôtre, courbée sous le joug indiscutable d'un impérieux devoir, et le même impératif qui commande à notre vouloir fut aussi celui qui domina le sien³. » Ce que nous relevons dans cette citation, ce n'est pas tant le rapport qu'il y a entre la tâche humaine de Jésus et la nôtre, que le fait même de l'obligation que nous retrouvons dans la carrière de Christ. Il nous l'a dit lui-même : « En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne peut rien faire de lui-même, il ne fait que ce qu'il voit faire au Père; et tout ce que le Père fait, le Fils aussi le fait pareillement⁴. » Nous trouvons à la fois dans cette parole le sentiment de l'obligation : le Fils fait, il doit faire ce qu'il voit faire au Père, et l'affirmation, qui nous est précieuse, que la vie de Jésus, les actions accomplies par lui sont une révélation de ce que veut le Père céleste lui-même. Si la grâce et la vérité sont venues en Jésus-Christ,

¹ Jean XVII, 4.

² Th. Rivier, *Etude sur la Révélation chrétienne*, p. 107.

³ G. Frommel, *Des conditions actuelles de la foi chrétienne*. Chrétien évangélique, 1892, p. 531.

⁴ Jean V, 19.

elles sont venues de la part du Père qui a voulu nous faire connaître, en Jésus-Christ, les sentiments dont il est animé à l'égard de l'humanité. « Toutes choses, dit encore Jésus, m'ont été données par mon Père, et personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père ; personne non plus ne connaît le Père, si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils veut le révéler¹. »

ART. II. — L'AUTORITÉ DE JÉSUS.

La sainteté de Jésus exerce sur toute conscience droite un attrait incontestable. Voyant la conduite de Jésus, elle lui rend témoignage : Ce que tu as fait, c'est ce que je dois faire. L'esprit (*πνεῦμα*), l'œil spirituel, cherche, s'élevant plus haut que la personne humaine du Sauveur, à distinguer le Père céleste, le Dieu que Jésus nous révèle et auquel il obéit. Jésus, qui mieux que personne connaissait les besoins des hommes, complète la révélation par les paroles qu'il prononce. Il cherche à éveiller la conscience, à exciter l'œil spirituel.

Tous les évangélistes rendent témoignage à l'enseignement de Jésus : Il parlait avec autorité². Aucun enseignement ne pouvait être comparé au sien : « Le sens de ses discours pénétrait son auditoire ; leur vérité s'imposait à la conscience et brisait ses résistances. Tous ceux qui en étaient frappés ne devenaient pas les disciples de Jésus : percevoir clairement son devoir n'est pas encore l'accomplir. Mais l'enseignement du Christ portait si bien sa preuve en lui-même, qu'il (cet enseignement) ne permettait pas la discussion³. » Le trait qui nous paraît avoir été le trait distinctif de l'enseignement du Sauveur, la source de cette autorité que nous venons de constater, nous est indiqué dans cette parole adressée à Nicodème : « Nous disons ce que nous savons, et nous rendons témoignage de ce que nous avons vu⁴. » Jésus peut parler des choses célestes elles-mêmes avec l'autorité d'un témoin qui sait ce qu'il dit.

¹ Math. XI, 27.

² Cp. Math. VII, 29 ; Marc I, 22 ; Luc IV, 32 ; Jean VI, 68 ; VII, 46.

³ Th. Rivier, *Etude sur la Révélation chrétienne*, p. 93.

⁴ Jean III, 11.

Ce n'est certainement pas le souvenir d'une existence antérieure qui permet à Jésus de parler ainsi¹, c'est le fait qu'il avait un esprit (πνεῦμα) bien ouvert, capable de lui donner la connaissance exacte des choses d'en haut. Jésus se donne, pendant sa carrière terrestre, comme étant « le Fils de l'homme qui est dans le ciel², » c'est-à-dire qui vit en communion avec son Père, qui est dans le sein, dans l'intimité du Père³. Pendant qu'il était sur la terre Jésus vivait de la vie de Dieu, il tirait à chaque instant de lui la force et les directions qui lui étaient nécessaires. L'autorité de Jésus vient de ce qu'il parle des choses qu'il voit; les Scribes ne pouvaient qu'exposer ce qu'ils avaient appris; cette simple comparaison nous fait comprendre la perte que nous avons faite en laissant obscurcir notre œil spirituel.

Jésus parle des devoirs de l'homme. Il cherche à faire briller jusque dans les consciences obscurcies la lumière d'en haut. C'est à la sainteté qu'il appelle ses auditeurs : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait⁴ ! »

Jésus parle de Dieu. Il le fait connaître par sa conduite, mais aussi par ses paroles. Il nous apprend à l'appeler « Notre Père céleste ; » il nous le montre, dans la parabole de l'enfant prodigue, prêt à recevoir avec tendresse le pécheur qui se repent.

Jésus parle de repentance, de vie nouvelle. Il sait bien, qui pourrait le savoir mieux que lui ? que le péché exerce dans l'humanité les ravages les plus effrayants, que les consciences sont endormies, faussées, aveuglées, mais il sait que Dieu est tout-puissant, qu'il peut réparer les brèches et relever les ruines. Cette prédication frappe, elle effraie et stimule. Elle pousse l'homme à prendre conscience de sa situation et à chercher le moyen d'en sortir; elle lui fait comprendre l'obligation de

¹ « C'est par la conscience humaine de Jésus qu'a passé tout ce qu'il a révélé de Dieu à la terre. » F. Godet, *Commentaire sur l'Evangile de Jean*. Tome II, p. 103.

² Jean III, 13.

³ Jean I, 18.

⁴ Math. V, 48.

mourir à soi-même pour qu'il puisse vivre d'une vie nouvelle. « Il suffit d'avoir compris l'obligation du renoncement à soi-même et d'avoir souffert de ses péchés pour connaître l'impossibilité de la paix, à moins que la loi morale ne devienne en fait toute-puissante sur notre volonté, et que notre obéissance ne jaillisse sans contrainte du fond même de notre cœur¹. » Jésus commence par faire naître le besoin, puis il propose le remède, il annonce que par la foi les péchés sont pardonnés, que la vie nouvelle peut se développer et porter des fruits excellents.

Nous pouvons ainsi surprendre sur le vif l'autorité de Jésus, nous l'entendons parler avec hardiesse de choses qu'il connaît, qu'il contemple, pourrions-nous dire. L'autorité de Jésus a sa source dans sa sainteté.

Après avoir constaté l'autorité du Sauveur, après en avoir recherché la source, il nous reste à en examiner l'étendue et les caractères.

Plusieurs auteurs se prononcent très nettement en faveur d'une grande extension de l'autorité de Jésus. Voici tout d'abord Scherer² : « Christ est l'objet propre de la foi. C'est lui que le chrétien embrasse par une adhésion spirituelle. Si cette adhésion ne suppose pas nécessairement la connaissance de tout ce que Jésus a pu faire ou enseigner, elle suppose cependant l'acceptation implicite de tout ce qui pourra être ultérieurement reconnu comme émanant du Seigneur, puisque autrement la foi se contredirait elle-même et renierait ses données fondamentales. » Partant de ces principes notre auteur tient le raisonnement suivant : Je ne peux pas accepter telle ou telle pensée ; or j'accepte tout ce qui vient de Jésus ; donc cette pensée ne peut pas venir de lui. Ce sont les documents bibliques qui sont alors accusés d'avoir voilé la pensée du Seigneur. On va loin en suivant cette voie ! Sans doute il y a lieu de tenir compte du fait qu'avant d'être définitivement fixées par la composition de nos Evangiles, les paroles de Jésus furent traduites d'araméen en grec, et qu'elles furent conservées pen-

¹ Th. Rivier, *Etude sur la Révélation chrétienne*, p. 97.

² *De l'autorité en matière de foi*. Revue de théologie, 1850. Vol. I, p. 81.

dant bien des années, soit par la tradition orale, soit par des écrits fragmentaires. Ce double fait ne justifie pourtant pas ceux qui voudraient opérer, au milieu des paroles attribuées au Sauveur, un triage conforme à leurs opinions, ou même à leurs convictions. Les auteurs bibliques étaient certainement mieux placés que nous pour savoir ce que le Sauveur disait ou ne disait pas. Laissons une critique impartiale étudier ces problèmes délicats, rechercher de quel côté paraissent être les plus grandes probabilités ; mais sans nous imaginer qu'elle puisse prononcer des jugements sans appel.

Au milieu des déclarations des auteurs qui admettent l'authenticité des paroles attribuées au Sauveur, nous relevons l'opinion de M. le pasteur Rey¹ : Pendant sa carrière terrestre le Sauveur « n'a pas possédé la toute-science, » mais, « chaque fois qu'il a parlé, la toute-science a été à son service. » Si nous la comprenons bien, cette subtile distinction a pour but de répondre aux objections que font naître les paroles mêmes du Sauveur devant ceux qui lui attribuent la toute-science. Pendant sa carrière terrestre, Jésus a été un homme semblable à nous en toute chose excepté le péché ; il ne peut donc pas avoir participé à la toute-science divine. Pouvons-nous penser au moins que, vu ses relations intimes avec Dieu, Jésus fut gardé de toute erreur aussi bien que de toute faute ?

Deux des auteurs qui se sont occupés de ce sujet terminent leur exposition par ces mots dont la précision ne laisse rien à désirer : « Nos frères catholiques fondent leur foi sur l'*infaillibilité du pape*. Fondons la nôtre sur ce roc : l'*infaillibilité du Christ*². » Cela signifie que toute parole prononcée par le Sauveur, qu'il s'agisse des choses terrestres ou des choses célestes, est marquée du cachet de l'exactitude absolue ; que les questions de science, de critique, etc., sur lesquelles Jésus a pu, occasionnellement, dire quelques paroles en pas-

¹ Discours sur l'*Infaillibilité doctrinale de Jésus-Christ*, p. 13-14. Cp. *Semaine religieuse de Genève* du 28 mai et du 25 juin 1892.

² H. Meyer, *Le fondement de la certitude en matière religieuse*. Revue théologique de Montauban, 1889, p. 310. G. Godet, *Sur quoi repose notre foi ?* Chrétien évangélique, 1890, p. 492.

sant, sont définitivement tranchées par ce fait. La sainteté du Sauveur est le gage de son infaillibilité.

Ecoutez M. Gretillat¹ : « Nous attribuons... l'infaillibilité consistant dans l'immunité absolue de l'erreur, soit dans la pensée, soit dans le langage, à l'homme parfaitement saint, même en dehors du domaine moral qui lui appartient en propre. Notre notion de la sainteté immaculée répugne à la supposition que l'homme en qui elle se trouve soit capable d'émettre, en aucune matière, un jugement précipité, qui aurait été rendu avant que le sujet ait eu le temps ou les moyens d'acquérir sur un objet quelconque, si étranger fût-il à l'ordre religieux et moral, une certitude absolue. Car cette précipitation dans l'énoncé d'un jugement quelconque serait déjà, de quelques circonstances atténuantes qu'il soit entouré, une faute morale. »

Malgré tout ce qu'elle a d'attrayant et de sympathique, l'affirmation qui précède nous paraît au moins téméraire. Ne faudrait-il pas être infaillible soi-même pour déclarer qu'un autre l'a été? Dans deux articles fort remarquables, M. le professeur Aloys Berthoud² cherche à tracer la limite de l'autorité doctrinale de Jésus-Christ : « Les restrictions que nous avons signalées, écrit-il, sont du domaine scientifique, dans lequel l'activité collective du genre humain peut et doit s'exercer avec compétence, indépendamment de toute considération étrangère à ce domaine, et selon la méthode qui lui est propre. — Jésus, lui-même, en s'exprimant occasionnellement sur des questions de cette nature, n'en a pas fait l'objet d'un enseignement *ex professo*.... — Le Sauveur s'est strictement limité à l'accomplissement de la tâche pour laquelle il est venu au monde. Il n'a voulu régner que sur les âmes, en les réconciliant avec Dieu, et il a laissé en dehors de son champ d'action, tous les problèmes, si importants qu'ils fussent à d'autres égards, politiques, sociaux, scientifiques, littéraires, dont la solution n'importait pas directement à l'établissement de son royaume. » « Un être parfait qui n'a pas la toute-science, disons un homme

¹ *Exposé de théologie systématique*. Tome II, p. 559-560.

² *L'autorité doctrinale de Jésus-Christ*. Chrétien évangélique, mars et avril 1892.

parfait, sera donc susceptible de notions inexactes à l'extrême frontière de son savoir, sans que sa perfection d'homme en souffre nulle atteinte¹. »

Cette longue citation nous paraît assez concluante au sujet de la question que nous discutons maintenant : Un homme, même saint, doit se développer, apprendre, augmenter ses connaissances. Dans son enfance, dans sa première jeunesse, Jésus ne savait certainement pas tout ce qu'il sut plus tard. Pour se faire comprendre de ceux qui l'entouraient, Jésus dut leur parler comme ils parlaient. Il avait sa tâche : révéler le monde spirituel ; il fit concourir à la réalisation de ce devoir suprême les connaissances naturellement imparfaites que les hommes lui avaient communiquées².

Nous croyons donc devoir limiter sur ce point l'infaillibilité du Sauveur. Si Jésus a été réellement homme, non seulement il n'a pas tout su, mais il est possible qu'il ait eu certaines notions inexactes. Rappelons sur ce sujet ces paroles de M. le professeur Gautier³ : « A ceux qu'épouvante cette pensée, nous soumettrons simplement cette remarque que Jésus a été semblable à nous en toute chose hormis le péché, et que l'erreur n'est pas un péché. Et nous ajouterons que bien loin de trouver dans cette constatation une diminution, une dépréciation de notre Sauveur, nous y voyons au contraire un motif de plus de reconnaissance et d'admiration attendrie envers lui. Car il n'a pas seulement voulu partager nos misères physiques, la faim, la soif, la fatigue, nos souffrances, nos angoisses, notre mort, mais aussi s'abaisser à partager nos erreurs et nos ignorances. Son dépouillement ne nous apparaît que plus adorable et plus divin. »

L'autorité de Christ est donc une autorité spirituelle. Il règne

¹ *Chrétien évangélique*, avril 1892, p. 177, 178, 173.

² « Ce que Jésus avait appris des hommes, quant aux choses terrestres, et pour autant que cela n'était pas en rapport avec son œuvre de salut, n'a pu être en dehors de la faillibilité humaine. » F. Godet, *Chrétien évangélique*, 1891, p. 160.

³ A propos d'un livre récent sur la question du Pentateuque. *Chrétien évangélique*, 1892, p. 379.

dans ce domaine spécial dans lequel il a accompli son œuvre salulaire. Dans ce domaine au moins pouvons-nous parler de l'infailibilité de Jésus ? Souvent on trouve dans les discours de Jésus des paroles que nous pouvons appeler hyperboliques. Quand Jésus parle de tendre la joue droite à celui qui vient de frapper la gauche¹ ; quand Jésus parle de la haine que doivent avoir pour leurs parents ceux qui veulent le suivre², il paraît avoir demandé aux autres plus qu'il n'a fait lui-même, lui qui a repris celui qui l'a frappé³ et qui, jusque sur la croix, a prouvé à sa mère l'amour dont il était rempli pour elle⁴. La pensée très juste, très chrétienne, très belle, a revêtu une forme dont il est impossible de prendre à la lettre tous les termes. En est-il de même au point de vue dogmatique ? Les déclarations de Jésus sur les possessions, sur la personnalité de Satan, etc., doivent-elles être prises au pied de la lettre ou a-t-on le droit d'en prendre le sens spirituel plutôt que le sens matériel ?

Avant de répondre à cette question, citons cette parole de M. Ernest Naville⁵ : « Le Christ, se présentant comme le témoin du monde divin, rend témoignage sur des choses qui dépassent les résultats du seul emploi de nos facultés naturelles.... Appliquez la règle de n'accepter que des vérités qui se légitiment directement elles-mêmes et qui n'ont d'autre garantie que leur contenu ; supprimez la confiance qui fait l'autorité de la foi, ces choses qui nous dépassent disparaîtront, et ces choses sont la substance de l'Evangile. Ceux qui les acceptent les acceptent par un acte de confiance en celui qui est mort pour leurs péchés et ressuscité pour leur justification. »

Sans doute ; mais en lisant M. Naville, nous ne pouvions nous défendre de l'impression que le vénérable professeur ne nous indique que le commencement de l'acte de la foi. Cette confiance, dont il parle, nous pousse à nous abandonner à la

¹ Math. V, 39.

² Luc. XIV, 26.

³ Jean XVIII, 22, 23.

⁴ Jean XIX, 27.

⁵ *L'autorité du Christ*. Journal religieux. 8 avril 1893, p. 57.

conduite du Sauveur. Nous devons pourtant inciter notre conscience à saisir le contenu de la révélation, nous devons sans cesse faire effort pour développer notre œil spirituel, pour voir ces choses qu'il voyait. Si nous y parvenons, nous aurons la certitude parfaite, seulement alors. Nous concluons : Admettant l'autorité spirituelle de Christ, nous avons confiance en ses paroles, nous nous efforçons de les réaliser, de contempler les choses qu'il nous montre ; nous ne voulons rien préjuger quant au résultat de cet effort. Ceux qui prennent les paroles de Christ dans leur sens spirituel peuvent en dégager, quant à leur vie chrétienne, les directions essentielles. Nous cherchons à faire plus encore, à prendre les paroles de Christ comme l'expression exacte de sa pensée, l'exposé des choses qu'il a vues ; si nous ne parvenons pas à acquérir une certitude complète, à voir à notre tour, nous nous résignerons à attendre le jour où nous connaîtrons comme nous avons été connus.

ART. III. — JÉSUS ET LA BIBLE

Dans la conclusion d'un discours sur « L'autorité en matière religieuse », M. le professeur Gretillat¹ nous dit : Dans les heures de doute « ce n'est pas la couverture d'un canon traditionnel qui vous rendra vos certitudes perdues. Mais si, au lieu de venir de l'Écriture à Jésus-Christ, vous passez de Jésus-Christ, de sa personne sainte et divine à l'Écriture, de sa personne, dis-je, au témoignage qu'il a rendu sur lui-même et de celui-ci aux témoignages qui lui ont été rendus par les prophètes et les apôtres, je crois que cette méthode lente mais sûre vous rendra la foi à la vraie autorité par l'exercice vrai de la vraie liberté. »

M. Alfred Laufer² répond vivement : « Je me demande ce que cela signifie. Si l'on parle du Christ historique, cette méthode est fausse, car nous ne savons que par les Écritures ce

¹ *Chrétien évangélique*, 1881, p. 373.

² *L'autorité en matière de foi*, etc. *Revue de théologie et de philosophie*, 1892, p. 262.

que fut le Christ. Si l'on parle de — Christ en nous, — alors la méthode qui m'a permis de reconnaître en Jésus-Christ la vérité, cette méthode n'est-elle pas pleinement suffisante pour me permettre de reconnaître dans toute l'Écriture sainte la vérité salutaire de Dieu ? »

Le rôle de la Bible peut être comparé, nous semble-t-il, à celui de la Samaritaine de la ville de Sychar qui cherchait à amener ses concitoyens à Christ¹. La Bible fait sentir à l'homme combien il a besoin du Sauveur, et elle le lui montre pour qu'il puisse aller à la source de la vie. Les peintures les plus sombres, celles qui nous montrent la grandeur du mal, parlent avec éloquence de la nécessité de la venue du Libérateur ; la parole inspirée des prophètes nous annonce soit sa première apparition, soit son glorieux retour ; les Évangiles et les épîtres nous le font connaître et nous font sentir le privilège de ceux qui ont ce Défenseur infatigable, ce parfait Sauveur. Tout n'est pourtant pas à repousser dans la pensée de M. Gretillat ; elle signifie, si nous la comprenons bien, que c'est Christ qui donne à la Bible sa valeur, et que nous devons sans cesse chercher à mettre ses divers passages en relation avec le Sauveur. La connaissance de Christ est souvent indispensable pour cela ; tel verset de l'Ancien Testament qui est une énigme indéchiffrable pour celui qui ne connaît pas Christ, édifie et nourrit celui qui le connaît. Nous nous expliquons ainsi que l'on puisse dire qu'il faut aller de Jésus à la Bible, après avoir commencé, tout le monde est d'accord, par aller de la Bible à Jésus.

N'est-ce pas dans ce sens que M. le professeur Bovon² faisait la remarque suivante : « La Bible étant le document de la révélation qui se résume en Jésus-Christ, il en résulte qu'une partie de la Bible est d'autant plus inspirée qu'elle est en rapport plus direct avec Christ, d'autant moins que ce rapport est plus éloigné » ? Luther lui-même ne confirme-t-il pas cette manière de voir quand, après avoir dit que « la véritable pierre de touche pour l'appréciation des livres saints, c'est de voir s'ils ont Christ pour objet ou bien non », il ajoute : « Ce qui ne

¹ Cp. Jean IV, 29.

² Cours manuscrit de dogmatique, 1886-1887.

fait pas connaître Jésus-Christ n'est pas apostolique, quand même ce serait saint Pierre ou saint Paul qui l'aurait dit. En revanche, ce qui prêche Jésus-Christ est apostolique, quand même ce serait Judas, Anne, Pilate ou Hérode qui le dirait ¹ » ?

La Bible nous apprend à connaître Christ. Elle est « le témoin qui nous fait connaître l'Evangile ². » Les faits qui nous y sont rapportés contribuent pour la plupart à nous montrer un des traits de la personne ou de l'œuvre du Sauveur. Cela est évident au sujet des Evangiles : « Par le moyen des écrits des apôtres, nous pouvons, nous mêlant de loin aux rangs de ceux qui se pressaient autour de Jésus, le voir délivrer les corps et les âmes, étendre sur les foules et sur les individus les effets de sa divine compassion. Nous sommes mis ainsi au bénéfice de ce que possédaient les contemporains, qui ne pouvaient être tous présents autour de lui à chaque instant, et qui, eux aussi, devaient avoir recours, en plus d'une occasion, à des rapports, rapports variant nécessairement entre eux sur tels ou tels détails ³. »

Dans le livre des Actes nous avons la peinture de la vie chrétienne au commencement de l'histoire de l'Eglise. Il va sans dire que ces récits ont une valeur inappréciable pour ceux qui veulent se rendre compte de l'importance réelle de l'œuvre de Christ.

Quant aux récits de l'Ancien Testament, leur valeur est certainement moindre. Ceux qui tiennent à bien connaître Christ ne les négligeront pourtant pas, car la connaissance de l'histoire du peuple de la promesse peut, dans une large mesure, éclairer l'histoire de l'accomplissement de la promesse. Nous ne répétons pas ici ce que nous avons dit au sujet des droits que possède incontestablement la science pour l'examen de la valeur historique et scientifique des divers récits. Ce qu'il y a, en tout état de cause, de particulièrement éloquent et de caractéristique dans les récits bibliques, c'est le point de vue re-

¹ Cité par L. Gautier, *Luther et l'Ancien Testament*. Chrétien évangélique, 1883, p. 541.

² L. Monod, *Le problème de l'autorité*, p. 72.

³ L. Monod, *Ouvr. cité*, p. 95.

ligieux et élevé qui fait de Dieu l'acteur véritable, l'acteur suprême. Prenons quelques exemples pour illustrer notre pensée. Nous ne nous arrêtons pas sur les récits du Nouveau Testament, ni même sur la généralité de ceux de l'Ancien. Dieu agit, cela est évident ; Dieu envoie son Fils, Dieu fait les œuvres qu'il accomplit¹, Dieu châtie son peuple par la déportation, Dieu le récompense par les victoires qu'il lui accorde. Nous voulons plutôt concentrer notre attention sur quelques-uns des récits contenus dans les premiers chapitres de la Genèse. Il y a là des narrations dont le caractère est contestable et contesté ; les uns y voient une histoire, les autres des mythes. Si même, comme le remarque M. Armand Vautier², la valeur scientifique du récit de la création doit être abandonnée, Dieu n'ayant jamais fait connaître à l'homme, « d'une manière extraordinaire, les grandes vérités cosmogoniques », si l'on remarque que cet exposé repose « sur la base, commune à toute l'antiquité païenne, » de la « conception géocentrique de l'univers » ; il n'en demeure pas moins vrai que l'idée générale de ce récit est profondément religieuse, chrétienne pourrions-nous dire. Nous y voyons : « Le Dieu créateur, personnel, distinct de ses créatures, travaillant librement selon un plan préconçu³. »

Si nous sommes condamnés par la science à abandonner la conception traditionnaliste du déluge universel, la comparaison entre la donnée biblique et les relations analogues conservées par les peuples contemporains et voisins d'Israël n'en aura pas moins son éloquence. Dans le récit babylonien du déluge, nous voyons des divinités jalouses les unes des autres qui font porter aux hommes le poids de leur colère ; la Bible seule nous parle du Dieu juste et saint qui punit l'humanité pécheresse. Nous retrouvons ainsi dans les passages, même les plus contestés de l'Ancien Testament, ce que nous pouvons appeler des « éléments chrétiens » qui assurent à ces récits une valeur qui dépasse de beaucoup celle que leur confère leur incontes-

¹ Jean XIV, 10,

² *Un nouvel essai sur le récit de la création*. Chrétien évangélique, 1886, p. 160, passim.

³ A. Vautier, *Ouvr. cité*, p. 159.

table supériorité scientifique sur les autres documents contemporains.

Nous ferons une remarque analogue au sujet des ordonnances relatives à la conduite morale de l'homme. Les paroles de Jésus-Christ et celles des apôtres nous donnent, cela est évident, les directions essentielles, les préceptes chrétiens par excellence. Il est absolument impossible d'imaginer une loi morale qui dépasse en simplicité et en profondeur celle de Jésus-Christ, la loi de la liberté et de l'amour : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et de toute ta force. Et : Tu aimeras ton prochain comme toi-même¹. » Les recommandations apostoliques elles-mêmes doivent être jugées à la lumière de ce principe fondamental, à plus forte raison les préceptes de l'Ancienne Alliance. La loi de l'Ancien Testament a une valeur incontestable pour le chrétien, elle lui aide souvent à se rendre compte du contenu de la loi de l'amour ; elle la développe, la commente. Souvent les ordonnances légales représentent un minimum qui devrait être dépassé par les disciples de Jésus-Christ, puisqu'ils sont, au point de vue religieux, dans une situation infiniment supérieure à celle des anciens Israélites. Dans ces préceptes, tout n'a pas la même valeur, mais presque tout a une valeur quelconque, et peut être utile au développement de la vie religieuse du chrétien. Mentionnons encore ces aperçus qui nous sont donnés sur le monde spirituel. Vagues pour la plupart dans l'Ancien Testament, ils deviennent de plus en plus précis. Les songes primitifs sont remplacés par les visions des prophètes. La parole plus simple de Jésus-Christ nous fait encore mieux connaître les choses invisibles, il n'y a pas chez lui des descriptions grandioses et en quelque sorte matérielles, il y a une sobre, mais puissante réalité ; moins d'apparence peut-être, mais un fond plus solide encore. Ici de même nous retrouvons des éléments chrétiens dans les plus anciens documents.

Nous pouvons maintenant discuter une question qui a été

¹ Marc XII, 30-31.

fréquemment controversée en ces derniers temps : y a-t-il une dogmatique biblique ? Le premier point que chacun remarque est que la Bible nous présente la vérité essentiellement par des faits : « La Bible raconte simplement les faits, va jusqu'à dire M. le professeur Astié¹, sans prétendre à la moindre ombre d'autorité. » « Il faut se garder, écrit à son tour M. Frédéric Godet², d'opposer les affirmations que nous appelons dogmes bibliques aux récits historiques de l'Écriture, comme si les premières ne portaient que sur des vérités abstraites, tandis que les seconds seuls seraient l'énoncé de faits réels. Il n'est pas une affirmation religieuse de l'Écriture qui ait pour objet une idée pure et qui ne porte sur un fait envisagé comme réel, mais de nature supersensible. » Ce caractère permet à la révélation de nous être présentée d'une manière plus objective par les auteurs bibliques ; un fait est toujours un fait. Un enseignement théorique et dogmatique recevrait beaucoup plus facilement l'empreinte de la personnalité de celui qui le reproduit. Le fait lui-même est déjà dans une certaine mesure, mais beaucoup moins, marqué de ce sceau : « En elles-mêmes, et si on pouvait les obtenir à l'état pur, les révélations du monde extérieur seraient infaillibles ; mais il faut qu'elles se mélangent avec le besoin pour que nous puissions nous les appliquer » or le besoin « souille tout de son contact³. » Cette *souillure* est donc, dans le document de la révélation, réduite à son minimum ; c'est un avantage digne d'être signalé.

A côté de cela, il y a pourtant dans la Bible des éléments dogmatiques, des explications tendant à montrer comment les faits découlent les uns des autres. L'expiation et la justification se présentent sans doute à nous avant tout comme des faits, mais ces faits spirituels sont mis à notre portée. Saint Paul veut les justifier aux yeux de la raison, les faire comprendre.

¹ *Évangile et Liberté*. 26 décembre 1890. Cité par M. F. Godet, *Chrétien évangélique*, 1891, p. 97.

² *Le Nouveau Testament contient-il des dogmes ?* *Chrétien évangélique*, 1891, p. 100. Cp. *Le Vinet de la légende et celui de l'histoire*, p. 65-66.

³ H. Brocher, *Le chemin de la vérité*. *Revue de théologie et de philosophie*, 1874, p. 15.

L'Ancien Testament joue dans ce domaine aussi un rôle considérable, seul il peut nous donner des idées religieuses régnant au temps de Jésus une idée exacte, et ces connaissances sont absolument nécessaires à ceux qui veulent comprendre le Sauveur et surtout les apôtres. Nous reconnaissons du reste que les éléments dogmatiques sont réduits à un minimum. Nous souscrivons à ce jugement de M. Th. Rivier¹ : « Le dogme n'est vrai que dans la mesure où il est l'expression de la vie nouvelle créée par Christ. » A ce point de vue, le privilège qu'ont eu les auteurs bibliques d'assister aux origines du christianisme, et l'intensité de leur vie religieuse, assurent à leurs écrits une valeur toute spéciale. Nous cherchons tout naturellement, quand nous voulons formuler une doctrine, à lui donner une base biblique, ainsi seulement nous sommes certains de construire sur un terrain strictement chrétien. Nous nous rencontrons sur ce point avec M. R. W. Monsell² : « La révélation nous met sur la voie pour arriver à la solution, mais celle-ci ne sera complète que lorsque nous connaîtrons comme nous sommes connus. En attendant, la divinité de l'Ecriture éclate en ce que tout progrès réel dans nos conceptions s'y trouve justifié d'avance, le sens de ses paroles s'élargit à mesure que l'Eglise devient plus capable de les apprécier. »

Nous sommes maintenant en mesure de formuler nos conclusions au sujet de l'autorité de la Bible. Après ce que nous avons dit au sujet de l'autorité de Christ lui-même, et au sujet des droits de la science de faire comparaître à son tribunal les faits qui nous sont rapportés par la Bible, il va sans dire que nous ne songeons pas à soutenir la thèse de « l'infaillibilité de la Bible. » La Bible est autre chose, elle est mieux qu'un code infaillible, elle est une puissance spirituelle, qui nous soulève au-dessus de nous-mêmes, qui nous élève ! La Bible est une mère qui guide son enfant dans le bon chemin³, elle est un

¹ *Etude sur la révélation chrétienne*, p. 123.

² *L'expiation*. Chrétien évangélique, 1867, p. 539.

³ Cp. l'opinion de Luther. Merle d'Aubigné, *L'autorité des Ecritures*, p. 70, 71.

« maître pour nous conduire à Christ ¹ ». Dès la première rencontre entre la Bible et la conscience, la Bible se révèle comme digne de confiance, son autorité s'impose : « Cette confiance, dit M. Bœgner ², nous ne l'avons pas limitée à la portion spéciale de la vérité qui nous a été révélée dans ce premier contact avec la Bible, nous l'avons étendue à l'ensemble du témoignage dont une portion seulement nous avait atteint ; nous avons tout à la fois, et d'une seule et rapide intuition, statué la validité du témoignage tout entier, parce que dans le témoignage nous avons reconnu la voix du témoin. » L'autorité de la Bible est semblable à celle de Christ ; elle n'est pas une tyrannie littérale qui nous écrase, mais une autorité spirituelle qui nous stimule. Nous sommes les fils de la Bible et non ses esclaves. Nous ne chercherons donc pas à opérer, dans le document de la révélation, un triage nous permettant de déterminer à l'avance ce qui est chrétien et ce qui ne l'est pas ; ce serait une prétention impossible à réaliser. Nous nous contenterons de prendre la Bible telle qu'elle est, de nous abandonner à ses directions en faisant effort pour nous assimiler les innombrables éléments chrétiens qui y sont contenus. Nous nous efforcerons de nous élever, grâce à son témoignage, jusqu'à Christ lui-même, jusqu'à Dieu, notre Père céleste.

Suivant une image fréquemment employée, nous pouvons comparer la Bible, notre nourriture spirituelle, au pain qui nourrit notre corps. Dans l'un et dans l'autre, les éléments nutritifs sont tellement confondus avec ceux qui ne le sont pas, qu'on ne peut opérer le triage au moyen d'une analyse. Il faut prendre la nourriture telle qu'elle se présente, l'estomac choisit tout naturellement ce qui lui convient. Notre estomac spirituel est la conscience morale et religieuse ; elle saisit dans la Bible les éléments chrétiens, sa nourriture spirituelle, et se les assimile.

¹ Gal. III, 24.

² *L'autorité en matière de foi*. Revue chrétienne, 1892, p. 32.
